



## AIDEZ MOI SVP / Titre de sejour vie privée et familiale

Par **herkam**, le **27/12/2009** à **17:58**

Bonjour,

Voila je vous explique ma situation que je vis très mal en ce moment en espérant que vous allez pouvoir m'aider si y'a des personnes qui ont déjà vécu la même chose que moi. Je suis marocain venu en France en 2005 j'avais un titre de séjour étudiant, j'ai rencontré une Française en 2006 et en fin d'année 2007 on s'est marié, on a eu une petite fille, elle a maintenant 18 mois...ma femme a changé récemment y'a eu beaucoup de problèmes, et elle me pousse à divorcer amiable, moi je supporte plus vivre sous le même toit avec elle, elle me fait subir un harcèlement moral pas possible, je vais même voir un psy car j'en peux plus ! maintenant je suis à ma deuxième carte de séjour vie privée et familiale et le 1er janvier j'ai un rendez-vous à la préfecture pour avoir le récépissé pour la 3ème carte vie privée et familiale...que se passera-t-il en cas de divorce en 2010? j'aimerais pas être renvoyé au bled, j'aime ma fille et j'aimerais pas être éloigné d'elle, elle est encore petite et sa mère est devenue une autre, je ne peux plus vivre dans ces conditions, j'aimerais partir et essayer de recommencer ma vie, mais pas être éloigné de ma fille, dites-moi svp si quelqu'un est déjà passé par là.  
merci bcp d'avance

Par **miouze**, le **01/01/2010** à **06:14**

la même musique, le disque est raillé

Par **herkam**, le **01/01/2010** à **10:38**

Merci pour ta réponse, mais les gens comme toi qui jugent sans connaître je les qualifie de débiles tout simplement. Bonne année 2010

Par **noura**, le **03/01/2010** à **13:33**

bonjour

je pense pas qu'on peut t'envoyer au bled vu qu t'a une fille en france  
pour la divorce laisse ton epouse engager la procedure tt seule,n'accepte pas le divorce a  
l'amiable ,il faut montrer que t'as pa d'accord,si non va voir un avocat avnt de faire quoi que ce  
soit  
bon courage

Par **lyla14**, le **09/01/2010** à **23:38**

bonsoir!

je suis une femme algerienne je suis venu en france avec un visa de trois mois et je suis  
enceinte de bientot 6 mois je voulais savoir avec mon vis de trois mois encor en cours de  
validité g des chance a accouché sans payer les frais de l'hopital??  
et comment faire pour le déclaré a la mairie??  
merci a tous et j'attend votre réponses svp....

Par **noura**, le **12/01/2010** à **19:09**

bonjour

voir un psy c tres bien,comme ca t'auras des preuves pour lharcelement,on va pa t'envoyer  
au blad ta une fille,ta femme veut bien faire un divorce a l'amiable,alors pour quoi tu lui  
proposes pas de le repporter pour plus tard jusqu'a ce que t'aie ta carte si non comme je t'ai  
deja dit,laisse la faire et montre que t'as pa d'accord ou bien essaye d'avoir le maximum des  
preuves sur ta souffrance avec elle ca va bcp t'aider.

Par **FABMALO**, le **15/09/2010** à **14:19**

LILA

c'est avant d'être enceinte qu'il fallait réfléchir à ça !!  
tu vas biensur payer plein pot les frais d'hopital étant donné que tu n'es pas française

Par **juiced**, le **15/09/2010** à **14:40**

c'est quoi cette réponse absurde en disant qu'elle n'est pas française.

Vous effectivement des possibilités pour une prise en charge par la france. Il faut voir cela  
avec une assistante sociale mais attention il y un dispositif qui n'est connu de personne